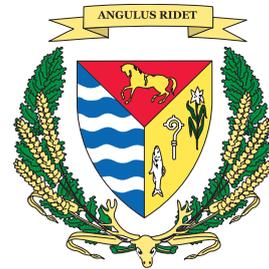


n°41

novembre  
2011

# Le petit Bruyérois



Directeur de la publication  
Yves Maury

Responsable rédaction  
Régis Sadoux

Conception graphique et  
impression Créatis 01 30 62 01 37

Imprimé sur papier 50 % de fibres recyclées, 50 % FSC

ISSN : 1627-5284

Diffusion gratuite



[www.mairie-breviaires78.fr](http://www.mairie-breviaires78.fr)

## COMMUNE DES BRÉVIAIRES

• L'éditorial du Maire	2-3	• Sécurité	9
• La vie Bruyéroise	4	• Défense et citoyenneté	9
• L'école	5	• État civil	9
• Les associations	6	• L'animation culturelle	10-11
• Les manifestations passées	7	• La vie musicale et poétique	12
• Les Haras Nationaux	8	• Résumés des Conseils Municipaux	13-31
• Quelques travaux	8		



# L'édito du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs, Chers amis,

Après les événements marquants de la fin de l'été que sont la fête communale et la rentrée scolaire, la parution de ce 41<sup>e</sup> numéro du Petit Bruyérois me donne l'occasion de les souligner et de faire un tour d'horizon des actions et préoccupations de l'équipe municipale que j'ai grand plaisir à animer.

Deux jours d'animations dans le village pour respecter la tradition de la fête communale ont permis à de nombreux habitants, et leurs amis de se retrouver dans une ambiance joyeuse et détendue.

Merci à notre comité des fêtes, les associations, les agents municipaux, les sonneurs, la Gendarmerie Nationale et les élus. Merci à vous tous d'avoir participé à sa réussite.

Une rentrée scolaire avec un effectif rassurant de 141 enfants : 4 classes élémentaires pour 93 enfants et 2 classes maternelles pour 48 enfants. Bienvenue aux nouveaux enseignants.

En illustration, vous trouverez, ci-joint, les comptes rendus condensés des Conseils Municipaux dont vous pouvez consulter l'intégralité en Mairie ou sur le site internet des Bréviaires : [www.mairie-breviaires78.fr](http://www.mairie-breviaires78.fr)

Également, ci-joint, le journal de la Communauté de Communes des Étangs avec un résumé de l'action de notre Communauté présidée actuellement par Mme Paulette Deschamps, Maire du Perray en Yvelines.

Notre Communauté de Communes ayant la compétence "Tourisme, sports et loisirs", il lui revenait naturellement de prendre en charge la gestion de la base de loisirs des Étangs de Hollande. Cette intégration sera d'autant plus bénéfique pour tous que des moyens financiers pourront être dégagés pour son développement. En effet, la dotation financière de l'état versée à la Communauté de Communes augmente au fur et à mesure que cette dernière intègre les syndicats et surtout leurs compétences.

C'est pourquoi, il ne fallait plus attendre, le Conseil Municipal des Bréviaires a voté le 15 septembre 2011, à l'unanimité, la dissolution de ce Syndicat (le SEBLEH) et le transfert de ses compétences à la Communauté de Communes des Étangs. Ce transfert a été accepté par la majorité des conseillers communautaires par vote à bulletin secret le 18 octobre 2011.

Nous faisons maintenant partie du Parc Naturel Régional (PNR) : La Commune des Bréviaires avait mis pour condition à cette adhésion l'intégration du caravanning des Petites Yvelines avec, en corollaire, la prise en compte de son entité géographique, sociologique, sanitaire et urbanistique devant permettre la présentation d'un projet cohérent en rapport avec la destination originelle de ce lieu.

À l'initiative de M. le Sous Préfet, du Parc Naturel Régional et de la Commune, un comité de pilotage impliquant les différents services de l'État ainsi que les instances départementales et régionales a été créé pour étudier l'évolution de ce caravaning de loisirs. L'étude d'un diagnostic social a été lancée et se déroule actuellement sur le site sous forme d'audit auprès des copropriétaires et des locataires.

Au niveau périscolaire, compte tenu d'une augmentation importante des inscriptions, la garderie municipale a été déplacée et installée provisoirement dans l'ancienne "Maison Caron", acquise par la Commune lors de précédents mandats. Nous sommes actuellement en phase de préparation d'un contrat rural. Ce contrat dont peut bénéficier une commune rurale, correspond à l'engagement du département et de la région de subventionner trois projets d'investissements communaux éligibles, sur trois années. Afin que nos projets soient éligibles en cette période de restriction, nous devons être vigilants quant à nos choix.

Nos réflexions portent sur la mise en conformité de la salle des fêtes, son aménagement et son agrandissement devant répondre aux nombreuses activités associatives. L'aménagement d'un espace garderie municipale et la création d'un espace médiathèque.

La strate de population de la commune nous autorise un plafond de travaux de 370 000 € subventionné à hauteur de 80 % (40 % la Région et 40 % le Département.) Notons que les travaux relatifs à ce contrat rural, s'il est accepté, commenceront au mieux au printemps 2013, une année étant le délai nécessaire pour obtenir la validation des deux assemblées délibératives : le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le centre village ne fait pas partie du plan triennal mais reste néanmoins d'actualité. De nombreux projets nous ont été présentés au fil des années.

Cette zone est constructible, à condition quelle fasse l'objet d'un plan d'ensemble présenté par un promoteur, accepté par la municipalité et, naturellement que ce même promoteur obtienne la maîtrise du foncier.

Deux propositions nouvelles nous sont parvenues. Cet aménagement du cœur du village implique une modification sensible de notre environnement, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite réservée à ces projets.

Après l'arrêt des travaux de la nouvelle station d'épuration, pour cause d'entreprise défaillante, le chantier devrait reprendre prochainement et permettre une mise en service au printemps 2012.

L'énergie n'est pas en reste. Deux transformateurs ont été installés rue Neuve par ERDF pour améliorer la desserte en électricité.

La réalisation des travaux d'entretien des voiries nécessaires au maintien en état de notre patrimoine, se poursuit :

- La réfection totale de la rue des Lys et de la rue des Primevères est terminée.
- La remise en état partielle de l'ensemble des routes communales, ainsi que les Chemins de Malebranche et de la Canarderie est en cours. Ces derniers devenant dangereux pour les riverains la commune a été obligée, pour raison de sécurité, de se substituer momentanément à l'ONF, propriétaire de ces voies.

Nous attendons que les travaux de construction de maisons soient terminés pour intervenir sur le Chemin Vert et rue Neuve.

Enfin, nous restons très attentifs et vigilants sur les dossiers tels que le devenir du Haras national, la réforme des collectivités locales, notamment la modification des périmètres intercommunaux.

Je vous souhaite bonne lecture.

Le Maire,  
Yves MAURY

# La vie Bruyéroise



Les vacances sont maintenant à conjuguer au "futur simple" !



La rentrée a été marquée par la traditionnelle fête du village célébrée, les 10 et 11 septembre.

Le samedi dans la soirée, la Messe de la Saint Sulpice, mise en musique par les sonneurs des Bréviaires, permit au père Sylvain Apenouvor de se présenter comme nouveau curé du groupe paroissial.



La retraite aux flambeaux, composée de chars et plateaux musicaux préparés et animés par l'AJB précéda le feu d'artifice sur le terrain de foot. Le bal clôtura cette première journée tard dans la nuit.

Yves Maury, le lendemain, donna le "la" en s'adressant aux Bruyérois et aux élus locaux.



Jacques Formenty, dressa un bref bilan de son action et remercia, en tant que président du comité des fêtes tous ses acteurs bénévoles.



M. le Maire remit alors les médailles du travail à :

- M. V. Gueyraud : la Médaille d'argent,
- Mme Y. Fairon, Mme A. Verbrugghue, M. G. Fairon : la Médaille vermeil,
- Mme Y. Fairon, M. G. Fairon, M. M. Hard : la Médaille d'or.



Puis il invita l'assistance à se rafraîchir avant de la convier au repas traditionnel qui se prolongea tout l'après-midi dans la cour de l'école tandis que les plus jeunes (!) s'exprimaient dans les "autos tamponneuses" et "manèges" divers dressés sur la place du village.

# L'école



De gauche à droite en partant du haut

Mme Gauthier (directrice maternelle), M. Pallier (directeur), Mme Dal, Mme Le Borgne, Mme Gorecki, Mme Quinault, Mme Lardat.

Le lundi précédent, 5 septembre, les jeunes Bruyérois (accompagnés des parents) reprirent le chemin de l'école... tout était prêt pour recevoir les élèves de l'école élémentaire des Bréviaires.

Durant l'été, le personnel communal avait rangé, nettoyé, astiqué, réparé... pour que les locaux soient propres et accueillants pour les enfants. Un grand merci pour leur travail.

Un nouveau directeur, M. Pallier, a pris la responsabilité du primaire tandis que Mme Gauthier poursuit celle de la maternelle.

L'école compte donc en 2011/2012, 141 élèves repartis en 8 classes.

#### Maternelle

Petits : 14 / Moyens : 16 / Grands : 18

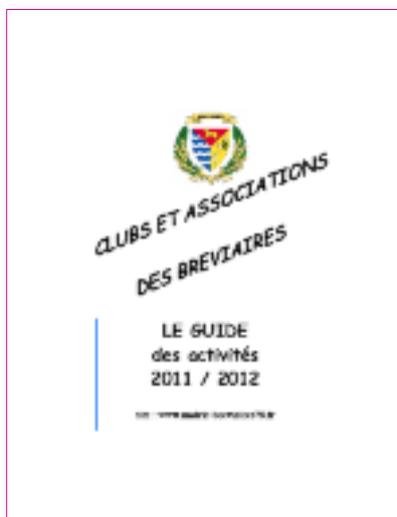
#### Primaire

CP : 15 / CE1 : 19 / CE2 : 14 / CM1 : 21 / CM2 : 24

#### Quelques rappels de fonctionnement :

- L'accès aux services périscolaires, est principalement réservé aux parents qui travaillent.
- Le paiement de l'étude et/ou de la garderie est forfaitaire. Il n'y aura pas de remboursement sauf en cas de maladie (certificat médical à joindre), ou absence exceptionnelle justifiée.
- L'étude fonctionne dès le CE2 et est assurée par le personnel communal. C'est donc une étude surveillée et non pas dirigée.
- La garderie a déménagé et se situe route des Haras, à la maison Caron. Elle fonctionne du matin 7h au soir 18h45. Rappelons que c'est un lieu de détente, et que les enfants ne peuvent y faire leurs devoirs. Les enfants y sont acceptés sur dossier d'inscription, un planning a été établi en mairie et toute modification durable doit faire l'objet d'un courrier. En effet trop de changements peuvent entraîner des erreurs.

# Les associations



Le 3 septembre, chaque Bruyérois a construit le programme de son année de loisirs, de sport et de culture...

Durant la matinée, le forum a affiché toutes les activités proposées par les associations Bruyéroises.

D'autres invités se sont également présentés tels le PNR et Mosaïque.

Un guide imprimé a été distribué à cette occasion. Il est également consultable sur le site de la mairie :

[www.mairie-breviaires78.fr/](http://www.mairie-breviaires78.fr/)



De gauche à droite

J.L. Témoin : ASLB, secrétaire

J. Formenty : CDF Président

R. Sadoux : ASLB tennis

D. Calot : ASLB randonnées

S. Coutier : ASLB Ciné Club

D. Robert : ASLB poésie

A. Verbruge : ASLB secrétaire

C. Bugeau : ASLB bibliothèque

B. Sadoux : ASLB concerts

T. Elbhar : ASLB fitness et taekwondo

M.C. Formenty : ASLB gym, yoga, relaxation,  
Les Petites Portes, théâtre

K. Boonstra : ASLB arts plastique

F. Durif : ASLB trésorière

P. Brand : ASLB Président

J. Paonessa : football club Poigny - Les Bréviaires

# Les manifestations passées



Ces associations vous y ont déjà convié et vous y avez sans doute participé...

le marché de l'école,  
le vide grenier,  
le tournoi de tennis,  
le rallye vélos  
la soirée Bistrot...



# Les Haras Nationaux



Afin de terminer l'année 2011, le Haras organise 2 manifestations le week-end des 26 et 27 novembre :

- **samedi 26 à partir de 14h** : 6<sup>e</sup> vente aux enchères de chevaux des Haras nationaux. Comme tous les ans, les Haras Nationaux se séparent de quelques étalons. Cette année, ils seront 19 à être proposés à la vente. Venez découvrir l'ambiance d'une vente aux enchères ! L'entrée est ouverte à tous et gratuite. Buvette sur place.

- **dimanche 27 toute la journée** : 3<sup>e</sup> étape du championnat de Concours de Saut d'Obstacles des Yvelines, ouverte aux centres équestres du département. Une centaine de concurrents sont attendus tout au long de la journée. Venez les encourager ! Entrée gratuite, buvette sur place.

La saison touristique reprendra avec les beaux jours le samedi 7 avril, avec les visites/spectacles du Haras. Une occasion unique de voir le travail de nos étalons et de découvrir la vie du Haras !

Infos : 01 34 57 85 34 - 06 76 23 44 24  
 Anne-Charlotte Le Comte - Conrad  
 IFCE / Responsable du pôle des Bréviaires  
 Haras National / 78610 Les Bréviaires.  
 Blog : <http://hniledefrance.blogscheval.net>

## Messe de Saint Hubert et départ à la chasse le 29 octobre 2011



## Quelques travaux



Rue des Lys et Primevères



Route de la Canarderie



Chemin de la Malbranche



# Sécurité

La Gendarmerie nous informe

De : Lieutenant COPPIN

Nous sommes de nouveau traversés par une vague de cambriolages dans le SUD YVELINES dans les résidences. Une nouvelle fois, force est de constater que la population voit des choses, des véhicules suspects, des individus suspects, des démarcheurs, mais n'a pas le réflexe de nous en informer pour un contrôle en amont, voir une interpellation des auteurs et la restitution des biens dérobés. Je vous demande donc d'insérer cette information sous toutes les formes que vous souhaitez,

**adoptez le réflexe citoyen :**

si vous remarquez un véhicule ou individu suspect, si vous êtes démarchés pour tous types de prestations, contactez la gendarmerie de Rambouillet au 17 ou 01 61 08 61 50.

Il en va de la sérénité de votre village, de la sécurité de vos biens, de votre sécurité.

Si vous êtes cambriolés ne modifiez en aucun cas les lieux avant l'arrivée des gendarmes enquêteurs et technicien en investigations criminelles, vérifiez le dernier appel sur votre ligne fixe avant d'appeler rapidement la gendarmerie : "appelez immédiatement !". Les constatations qui s'en suivent sont précieuses pour la suite de l'enquête : nous sommes tous concernés il en va de notre sécurité, adoptons le réflexe citoyen.

## Défense et citoyenneté

La "Journée d'Appel et de Préparation à la Défense"  
devient **"Journée Défense et Citoyenneté"**

La loi du 28 octobre 1997 impose à chaque jeune Français de consacrer une journée de réflexion sur les questions de Défense du pays.

Depuis, celle-ci a été l'objet de plusieurs évolutions, la dernière datant de janvier 2011.

Avec un programme différent, cette journée a pris le nom de "Journée Défense et Citoyenneté".

Cette nouvelle formule accueille, sur environ 250 sites, plus de 700 000 jeunes par an.

Le certificat délivré en fin de journée est obligatoire pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

La JDC comporte principalement trois animations destinées à clarifier le message sur la citoyenneté et la Défense : "Vous êtes citoyens", "Vous devez faire face à un monde instable", "Vous avez un rôle à jouer".



Ces animations doivent être plus attractives qu'auparavant, toujours conduites par des animateurs de la Défense selon une pédagogie interactive impliquant le jeune.

Cette journée permet également de détecter les jeunes en difficulté (environ 80 000), à l'aide de tests de compréhension de la langue française créés par l'Éducation Nationale et d'orienter ceux-ci vers les structures d'aide appropriées.

Enfin le programme inclut une initiation au secourisme (Gestes de premiers secours et mise en œuvre du défibrillateur automatique) et, selon les sites, des visites d'installations militaires, des présentations de matériels ou des témoignages de militaires de retour d'opérations.

### Ils se sont dit oui...

Virginie Bonnenfant et Rodrigo Mella Venegas, le 21 mai 2011

Anne-Charlotte Le Comte et Bertrand Conrad, le 11 juin 2011

Sandra Cabaret et David Emond, le 25 juin 2011

Stéphanie Rivoal et Frédéric Etchebarne, le 16 juillet 2011

# État civil

# L'animation culturelle

**WANTED**  
**IMPROVISATION THÉÂTRALE**  
 AVEC LA COMPAGNIE • LES PETITES PORTES •  
 à partir du 2 novembre 2011  
 une autre manière de faire du théâtre !!!

I comme Imagine !  
 M comme Mort de rire !  
 P comme Plaisir !  
 R comme Raconte-nous des histoires !  
 O comme Ose, vas-y à fond !

Cours ouverts aux débutants  
 dispensés par un professeur expérimenté  
 tous les mercredis de 20h30 à 22h30  
 à la Salle des fêtes des Bréviaires

Rejoignez une troupe conviviale et chaleureuse en contactant  
 Christelle - 06.73.88.34.82 / Valérie - 06.64.99.66.91  
 ou par mail : impro@lespetitesportes.com



**CINÉ-CLUB  
 DES  
 BRÉVIAIRES**



## Ciné-Club

vendredi 9 décembre 2011

à 20h45 à la salle des fêtes

**La Belle et la Bête de Jean Cocteau**

avec Josette Day, Jean Marais, Marcel André.

Pour l'offrir à sa fille, le père de la Belle cueille, sans le savoir, une rose appartenant au jardin de la Bête, qui s'en offense. Afin de sauver son père, la Belle accepte de partir vivre au château de la Bête...

<http://cine.club.breviaires.blog.free.fr/>

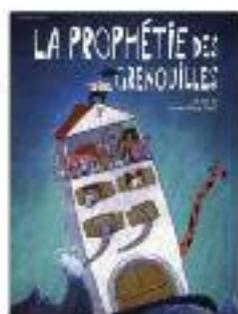


A partir de  
13€30

**A.J.B.**

## Activités créatives autour de Noël

Cartes de vœux, boules de Noël, Vitraux ...



## Ciné Enfant

La Prophétie des grenouilles

Au bout du monde, une famille paisible est installée dans une ferme coquette perchée en haut d'une colline. Mais au pied de cette colline, le monde des grenouilles est en émoi : toutes les prévisions coïncident, un nouveau déluge s'annonce. C'est alors le début d'une grande aventure où animaux et humains vont devoir apprendre à vivre ensemble.

Préface d'un  
parce-ambassade

Après le film  
vers 17h00

**cfb**

## Goûter

Pour les petits et les grands chaleureusement animé par l'équipe du Comité des Fêtes

Friandises, chocolat chaud, vin chaud, marrons chaud...

# Journée de Noël

pour les petits  
et les grands

samedi 10 décembre  
à la salle des fêtes



**DIMANCHE 11 DÉCEMBRE**

# Gospel



**BORÉALE**  
www.ensemblevocalboreale.com

**LES BRÉVIAIRES**

15 h 00 - ÉGLISE -

**Concert de Noël**

Avec la participation du Cercle de Poésie Sylviane Duroy  
Adultes : 12 € - Membres ASLB : 10 € - Enfants : 3 €  
Réservations : Mairie des Bréviaires 01 34 57 83 10  
Bettina Sadoux 01 34 84 14 70



**Entre nous**  
parce-ambassade

# Danse and Music Country

Music : Mox Gowland

Danse Country : « Entre nous »

Initiation à la Line Danse



Samedi 28 janvier 20 h 30

Salle des fêtes des Bréviaires

Restauration brasserie : hot dog...

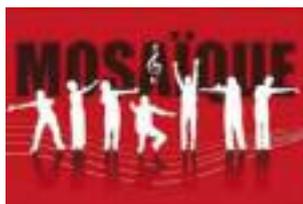
Bière, soda...

Uniquement sur  
réservation soit en mairie  
des Bréviaires ou au  
06 77 08 18 47  
(M. Frenais)



Entrée : 8 €  
Enfant < 12 ans : 4 €

# La vie musicale et poétique



## Nous avons fait un beau voyage !

Oui, l'ensemble vocal Mosaïque a fait un beau voyage...

Préparé depuis presque un an, le déplacement dans le sud de notre groupe, a répondu aux attentes des chanteurs et des accompagnateurs.

Un programme chargé de visites diverses, très bien organisé par des résidents locaux et clôturé par deux concerts : le vendredi 8 juillet à Fréjus dans la cour de l'Hôtel de ville en compagnie de l'ensemble ADPACEM et le samedi 9 juillet sur le théâtre de verdure au Val, en synchronisation avec le groupe d'accueil Vent des Collines.

Quelques chants communs et l'hymne provençal ont clôturé ces deux soirées.

Du lundi 4 au dimanche 10 juillet, les noms et les sites du Thoronet, de Cotignac, Saint Maximin la Sainte-Baume, la presqu'île de Giens se sont succédés dans une ambiance festive de franche gaieté.

Le retour le dimanche 10 juillet au soir au Perray a laissé le groupe sans voix et étonné de voir déjà la fin de cette aventure.

Les emails reçus par le bureau et par le Président, montrent à quel point les "anciens" ont été heureux de retrouver les souvenirs des tournées passées, les "nouveaux chanteurs" découvrant cette ambiance ont apprécié ces instants privilégiés.

Que toutes et tous soient remerciés pour leur participation, que ce soit en chantant, en organisant, en assurant la technique, en assurant les activités annexes mais indispensables pour la bonne marche d'un groupe de 70 personnes.



L'ensemble Mosaïque



## Le cercle de poésie Sylvianne Duroy

Afin de préparer son année poétique et enrichir son inspiration, le cercle de poésie Sylvianne Duroy "s'est transporté" à Milly la Forêt, rendre visite à J. Cocteau. Par une journée splendide, chacun a pu apprécier, commenter, analyser les œuvres de ce poète auteur dramatique, chorégraphe, cinéaste, peintre qui est né à Maisons-Laffitte, le 5 juillet 1889. Quelques symboles de sa vie apparaissent, commentés par Jean Marais, peints par l'auteur sur les murs de la chapelle où il repose depuis le 11 octobre 1963.



Une visite des environs conclut ce déplacement quelque peu émouvant, car, pour beaucoup d'entre nous, J. Cocteau fut un artiste contemporain.



# Résumés des conseils municipaux

Séance du 14 janvier 2011	p. 13
Séance du 17 mars 2011	p.14 - 15
Séance du 31 mars 2011	p. 16 - 22
Séance du 5 mai 2011	p. 23 - 24
Séance du 17 juin 2011	p. 25 - 27
Séance du 24 juin 2011	p. 28
Séance du 15 sept. 2011	p. 29 - 31

République Française

## Mairie des Bréviaires

### RESUME CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 14 janvier 2011

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de ce soir et propose la nomination d'un secrétaire de séance.

Annick CATHERINE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que Madame CATHERINE, fonctionnaire au Ministère de l'Agriculture, a fait une demande de détachement à la Mairie des Bréviaires, pour cinq ans. Elle doit prendre son poste au secrétariat lundi 17 janvier 2011 C'est pourquoi, ce soir, nous l'accueillons pour son dernier conseil municipal en tant que membre.

#### II - ADHESION AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que Monsieur Yves VANDEWALLE, Président du PNR de la Haute vallée de Chevreuse, ainsi que Madame Anne LE LAGADEC, Directrice du Parc sont attendus ce soir pour une présentation du futur Parc, dans le cadre de la nouvelle Charte, et répondre aux éventuelles questions du Conseil Municipal.

À 21 heures, Monsieur le Maire suspend la séance et accueille M. VANDEWALLE et Mme LE LAGADEC.

À l'issue d'un long débat, Monsieur le Maire annonce la reprise de la séance, à 23h45, afin que le Conseil Municipal puisse délibérer et se prononcer sur une adhésion au futur Parc pour les douze prochaines années.

**Considérant** la demande de plusieurs conseillers municipaux pour un vote à bulletin secret

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote à bulletin secret pour l'adhésion au Parc

Il précise qu'il faut l'accord d'un tiers des membres présents pour que le vote à bulletin secret puisse avoir lieu.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Accepte de voter à bulletin secret.

(Le tiers des membres présents ayant voté Pour)

\*\*\*\*\*

**Vu** le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, comprenant un rapport et un plan de Parc, tel qu'arrêté par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 16 février 2010 ;

**Vu** le rapport de la commission d'enquête publique remis à la Région le 12 juillet 2010 ;

**Vu le projet de charte révisée** du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse tel que modifié suite à l'enquête publique et validée par le Comité syndical en date du 30 août 2010 ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DES BREVIAIRES

Après en avoir délibéré,

**Par vote à bulletin secret, 10 voix POUR et 4 voix CONTRE,**

- **Approuve** le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et s'engage à participer à sa mise en œuvre et à la respecter.
- **Approuve** le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- **Décide** d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse selon les statuts modifiés.

La séance est levée à minuit et cinq minutes

*République Française*  
**Mairie des Bréviaires**

**RESUME CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 17 mars 2011**

\*\*\*\*\*

**II - CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION et ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2010**  
**- parcelle B107 classée en zone NDb du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) au titre des espaces sensibles -**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération prise le 16 décembre 2010 doit être revotée sur la forme, comme suit :

**Considérant** la division de la parcelle B 107 classée en Zone NDb au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune (ancien P.O.S.) , en 344 emplacements vendus en copropriété sous forme de lots réservés exclusivement aux caravanes et mobilhomes, **Considérant** le rythme soutenu des mutations des parcelles ces dernières années et le non respect constaté du statut et du règlement intérieur, **Considérant** l'état général du site et l'insuffisance des réseaux **Considérant** les procès verbaux de gendarmerie constatant des pollutions avérées, **Considérant** que la sauvegarde des espaces naturels boisés ou non est une priorité communale en particulier sur les zones NB figurant au plan local d'urbanisme (ancien Plan d'occupation des sols)

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal A L'unanimité** sollicite du Conseil Général des Yvelines le classement de la parcelle B 107 - zone NDb du P.L.U. - au titre des espaces sensibles - et de l'inclure dans la liste des parcelles sujettes au droit de préemption exercé par le Conseil Général et s'engage à préserver les richesses naturelles et paysagères des terrains préemptés et à réaliser un aménagement respectueux de l'environnement dans l'objectif d'une ouverture au public, conformément à l'article L142-10 du Code de l'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

**III - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (D.E.T.R)**  
**- TRAVAUX DE VOIRIE Rue des Lys et Des Primevères -**

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'opération « TRAVAUX DE VOIRIE « RUE DES LYS » et « RUE DES PRIMEVERES », et après avoir pris connaissance des conditions d'obtentions de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux - exercice 2011 - circulaire préfectorale n° 112 du 7 février 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 77 000 € pour la catégorie travaux de voirie,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal A L'unanimité**

**ADOpte** l'avant projet des travaux pour l'opération 2011 « Travaux de voirie - Rue des Lys et Rue des Primevères » pour un montant de 77 000 euros HT soit 92 092 euros TTC, décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. Programmation 2011 et s'engage à financer l'opération de la façon suivante : 30 % D E T R - 70 % Fonds propres dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011 - article 2151 section investissement

\*\*\*\*\*

**IV - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (D.E.T.R)**  
**- Eclairage Public Allée des Chênes et Rue du Lieutenant Girbal**

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'opération « ECLAIRAGE PUBLIC « Allée des Chênes et Rue du Lieutenant Girbal et avoir pris connaissance des conditions d'obtentions de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux - exercice 2011 - circulaire préfectorale n° 112 du 7 février 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 100 000 € pour la catégorie éclairage public,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal A L'unanimité** adopte l'avant projet des travaux pour l'opération 2011 « éclairage public - allée des chênes et rue du lieutenant girbal - » pour un montant de 20 000 euros ht soit 23 920 euros ttc. décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la d.e.t.r. programmation 2011, s'engage à financer l'opération de la façon suivante : 30 % detr - 70 % fonds propres. et dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011 - article 21534 - section investissement. il autorise monsieur le maire a signer tout document nécessaire a la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Monsieur le Maire précise que ces demandes de subvention auprès du Conseil Général ne seront pas forcément accordées toutes les deux et un ordre de priorité doit être défini : n° 1 Travaux de voirie et n°2 Eclairage public.

\*\*\*\*\*

**V - Sollicite auprès du Conseil Général la notification de la subvention 2011 due au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant le** programme d'aide aux communes de moins de 10000 habitants pour la réalisation d'aménagements proposés par le Département des Yvelines au titre :

- des transports en commun :

Implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire et ceux desservant des établissements publics ; aire d'arrêt pour les lignes régulières d'autobus.

- de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes :

Barrières fixes de sécurité, passage piétons, signalisation horizontale et verticale, éclairage des traversées piétons, marquage au sol et cheminement piétons.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal A L'unanimité , sollicite** du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun : implantation d'abribus : La subvention s'élèvera à 9 120 € soit 80 % du montant des travaux subventionnables de 11 400 euros HT. s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale ou départementale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexe à la présente délibération et conforme à l'objet du programme et à financer la part de travaux restant à sa charge.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1. APPEL D'OFFRE : Maîtrise d'œuvre pour le futur contrat rural :**

La candidature du cabinet d'architecture ANTIS à CHEVREUSE a été retenue pour 62 312 €. Seule la phase 1 correspondant à l'étude sera inscrite au budget en 2011 pour un montant de 9 634 €. Si le projet est retenu par les deux financeurs - Conseil Général des Yvelines et Conseil Région d'Ile de France - cette opération se déroulera sur 3 années.

**7. LES PRES DU ROY :**

La reprise des voiries de l'éclairage public et des réseaux Eaux usées et eaux pluviales doit être effectuée comme il en avait été question lors de la construction du lotissement. Nous relançons pour la énième fois NEXITY, le promoteur avec qui nous avons bien du mal pour régler cette affaire.

Il est vrai que le promoteur doit fournir les plans de recollement des ouvrages et des certificats d'essais et d'étanchéité des réseaux d'assainissement. Il est à préciser que l'entretien des espaces verts restera comme prévu à l'origine à la charge des propriétaires ainsi que le bassin de retenue d'eaux pluviales situé en fond des parcelles privées le long de la rigole.

**8. REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU :**

Notre beau château « d'eau » change de couleur et cela ne se fait pas s'en intriguer le voisinage.

Rappelons que la rénovation de la peinture du château d'eau est à la charge financière du **S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet).**

La Commune va lancer l'étude d'une fresque prochainement.

**9. MODIFICATIONS P.L.U. (ancien Plan d'Occupations des Sols) :**

Le dossier est en cours de finalisation et l'enquête publique doit être lancée prochainement par la Direction Départementales des Territoires (D.D.T. anciennement D.D.E).

Pour terminer, ayons une pensée toute particulière pour Camille HERSANT, ancien conseiller municipal et Président des anciens combattants, qui vient de nous quitter le 18 février dernier après un long combat contre la maladie.

La séance est levée à Vingt et une heure et trente minutes

*République Française*  
**Mairie des Bréviaires**

**RESUME CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 31 mars 2011**

**II - ADOPTION COMPTES DE GESTION 2010 - Budget de la Commune et de l'Assainissement**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée Municipale que l'exécution du budget de l'exercice 2010 pour la commune et l'assainissement a été réalisée par le receveur en poste à Rambouillet, Monsieur Jean-Claude MAGNE et que les comptes de gestion établis pour les budgets de la commune et de l'assainissement, par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs des budgets commune et assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2010 – budget de la commune et budget de l'assainissement – dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement pour le même exercice.

**III - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – budget ASSAINISSEMENT**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Roland POSTIC**, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2010 du budget il y a lieu de procéder au vote,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur, il est procédé au vote

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOpte par 12 VOIX POUR** (Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, il ne participe pas au vote)

**LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2010** comme suit :

<b>1° LA SECTION D'EXPLOITATION arrêtée en euros comme suit :</b>	
TOTAL DES DEPENSES .....	57 115.29
TOTAL DES RECETTES .....	72 725.17
	<hr/>
Résultat de l'exercice 2010.....	+ 15 609.88
Résultat antérieur reporté .....	+ 186 127.45
	<hr/>
<b>Résultat de clôture excédentaire.....</b>	<b>201 737.33</b>

\*\*\*\*\*

<b>2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtée en euros comme suit :</b>	
TOTAL DES DEPENSES .....	415 872.00
TOTAL DES RECETTES .....	517 959.00
	<hr/>
Résultat de l'exercice 2010 .....	+ 102 087.00
Résultat antérieur reporté .....	+ 79 964.68
	<hr/>
<b>Résultat de clôture excédentaire .....</b>	<b>182 051.68</b>

**Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de .....383 789.01**

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2011 sont : Dépenses : 232 066 €  
Recettes : 112 690 €

**Solde des reste à réaliser à reporter en 2011.....- 119 376 €**

**IV -ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Budget COMMUNE**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Roland POSTIC**, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2010 du budget il y a lieu de procéder au vote,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, par 12 VOIX POUR** (Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, il ne participe pas au vote)

- le compte administratif pour l'exercice 2010 comme suit :

**1° LA SECTION DE FONCTIONNEMENT arrêtée en euros comme suit :**

TOTAL DES DEPENSES .....	667 091.00
TOTAL DES RECETTES .....	779 499.18
Résultat de l'exercice 2010 excédentaire	+ 112 408.18
Résultat antérieur reporté .....	+ 30 864.29
<b>Résultat de clôture excédentaire.....</b>	<b>+ 143 272.47</b>

\*\*\*\*\*

**2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtée en euros comme suit :**

TOTAL DES DEPENSES .....	338 808.79
TOTAL DES RECETTES .....	612 288.60
Résultat de l'exercice 2010 excédentaire	+ 273 479.81
Résultat antérieur reporté .....	- 394 458.07
<b>Résultat de clôture déficitaire .....</b>	<b>-120 978.26</b>

**Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de ..... + 22 294.21**

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2011 sont : Dépenses... - 108 287  
Recettes ..... + 163 284

**Solde des restes à réaliser à reporter en 2011..... + 54 997 €**

**Monsieur Claude DERVAUX**, adjoint aux finances, présente au conseil municipal un document qu'il a réalisé sur la situation financière et fiscale de la Commune, à l'aide des statistiques, chiffres officiels publiés par le ministère des finances pour l'année 2009. Ce document permet de comparer les réalisations au compte administratif 2009 de la commune à celui des communes des Yvelines de strates égales (de 500 à 1099 habitants), du Département (moyenne des 106 communes) et de la Région. Ile de France (moyenne des 438 communes).

Il rappelle que l'emprunt de 60 000 € contracté en 1996, d'une durée de 15 ans, concernant l'achat du terrain Jubin (bâtiment technique actuel) sera échu en juin 2011. l'amortissement sur une année pleine, capital et intérêt, représente la somme de 6 500 €.

Il souligne que le montant de 107 044 € de remboursement de FCTVA pour 2010, au titre des investissements 2009, est exceptionnellement important. Cela est du en partie au versement de 83 745 € correspondant à l'investissement du commerce. Ce montant peut être pris en compte afin de réduire son coût.

**V - AFFECTATION DES RESULTATS 2010 - budget ASSAINISSEMENT**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir constaté les résultats suivants :**

1. Le solde d'exécution au compte administratif 2010 : + **383 789.01**  
**Excédent d'exploitation = + 201 737.33**  
**Excédent d'investissement = + 182 051.68**
2. Le solde des restes à réaliser - **119 376**  
D 232 066 - R 112 690
- Donc le besoin de financement au compte R 1068 : + **62 675.68**  
R I + 182 051.68 + RAR - 119 376
3. Le résultat d'exploitation au CA 2010  
RE + 201 737.33 - RAR 119 376 = 82 361.33

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter les résultats 2010 au budget 2011, en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

**1° LA SECTION D'EXPLOITATION :**

- Article R 002 – excédent antérieur reporté :.....82 361.33

**2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Article R001 – excédent antérieur reporté :..... 182 051.68
- article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 119 376.00

#### VI - AFFECTATION DES RESULTATS 2010 – budget COMMUNE

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après avoir constaté les résultats suivants :**

- |    |   |   |             |
|----|---|---|-------------|
| 3. | Le solde d'exécution au compte administratif 2010 | : | + 22 294.21 |
|    | <b>Excédent de fonctionnement = 143 272.47</b>    |   |             |
|    | <b>Déficit d'investissement = 120 978.26</b>      |   |             |
| 4. | Le solde des restes à réaliser                    | : | + 54 997.00 |
|    | D 108 287 - R 163 284                             |   |             |
|    | Donc le besoin de financement au compte R 1068    | : | - 65 981.26 |
|    | <b>RI - 120 978.26 + RAR + 54 997</b>             |   |             |
| 3. | Le résultat d'exploitation au CA 2011             | : | + 77 291.21 |
|    | R E + 22 294.21 - RAR + 54 997                    |   |             |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter les résultats 2010 au budget 2011, en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

#### 1° LA SECTION D'EXPLOITATION :

- Article R 002 – excédent antérieur reporté :..... 77 291.21

#### 2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article D001 – Déficit antérieur reporté :..... 120 978.26
- article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 65 981.26

#### VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

**Monsieur le Maire,**

- Informe le conseil municipal que les bases d'imposition prévisionnelles 2011 notifiées, pour l'ensemble des trois taxes, par les services fiscaux, sont en augmentation
- Propose aux membres du conseil municipal de laisser les taux inchangés pour 2011,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de voter les taux d'imposition 2011 comme suit :

TAXE D' HABITATION	:	9.23 %
TAXE FONCIERE (bâti)	:	9.69 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	:	41.15 %

- PRECISE que les taux de ces trois taxes demeurent inchangés par rapport à 2010, et depuis 2004.

#### VIII - VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2011

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir entendu par son rapporteur** l'énoncé des subventions à octroyer pour 2011 aux associations de la commune ainsi qu'aux budgets annexes,

**Monsieur le Maire rappelle** que les conseillers municipaux qui sont membres du bureau, au sein d'une association de la commune ne doivent pas participer au vote pour ladite association,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
PAR 9 VOIX POUR**

(Mesdames Martine CARZUNEL (pouvoir M. TMOIN), Evelyne RIDEL et Messieurs Jean-luc TMOIN et Régis SADOUX s'étant abstenus)

#### I. **DECIDE** :

- **d'octroyer aux associations ci-dessus les subventions suivantes pour 2011 :**
- ❖ Anciens combattants..... 310 euros

- ❖ A S L B (association sportive de loisirs des bréviaires)..... 3 500 euros
- ❖ Association de chasse des Bréviaires..... 160 euros
- ❖ Comité des Fêtes des Bréviaires..... 15 000 euros

- **d'octroyer aux budgets annexes ci-dessus les subventions suivantes pour 2011 :**

- ❖ C C A S des Bréviaires..... 10 000 euros
- ❖ Caisse des Ecoles des Bréviaires ..... 5 000 euros

**II. DIT QUE**

- les montants votés ci-dessus seront inscrits au budget 2011 - article 65738 pour les associations - article 65736 pour les budgets annexes.

**IX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - Budget assainissement**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1412-1, L 1612-1 et suivants L 2221-1 et suivants, L 2311-1 à L 2343-2;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

**VU** la délibération du 7 septembre 2004 demandant l'assujettissement de la TVA du budget d'assainissement,

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2010 du budget assainissement a été voté et permet la reprise des résultats au budget primitif,

**Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions budgétaires 2011 lors du débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2011

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Claude DERVAUX, adjoint aux finances,

**Compte tenu** que ce budget est individualisé à compter du 1er janvier 2005 et permet ainsi l'assujettissement de la TVA pour 4 ans et de sa reconduction tacite à compter du 1er janvier 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF EQUILIBRE**

**1° LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 :**

<b>• DETAILS DES DEPENSES EN EUROS</b>		
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général.....	9 000.00
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés.....	3 050.00
<b>Chapitre 65</b>	Charges diverses de gestion courante.....	20.00
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières.....	0.00
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'investissement.....	126 245.43
<b>Chapitre 042</b>	Opération d'ordre de transfert entre sections ...	34 175.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION.....</b>		<b>172 490.43</b>

<b>• DETAILS DES RECETTES EN EUROS</b>		
<b>Chapitre 70</b>	Raccordement tout à l'égout.....	21 010.00
<b>Chapitre 70</b>	Redevance assainissement.....	40 000.00
<b>Chapitre 74</b>	Subvention, exploitation, (prime épurations).....	1 500.00
<b>Chapitre 042</b>	Opération d'ordre de transfert entre section .....	27 619.10
<b>002</b>	<b>Résultat 2010 reporté.....</b>	<b>82 361.33</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES.....</b>		<b>172 490.43</b>

**2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT:**

<b>• DETAILS DES DEPENSES :</b>		
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts en euros.....	21 152.00

<b>Chapitre 20</b> Frais d'étude sur travaux et station( 10002) .....	28 108.00
<b>Chapitre 21</b> Epandages des boues études (10003).....	5 000.00
<b>Chapitres-23</b>	
• TX assainissement divers (10 001).....	197 151.01
• TX construction station (10002)..... (EDF 36 000 / TX supplém.54350./1200 inspection/RAR 203 958)	295 508.00
<b>Chapitre 040</b> Opération d'ordre de transfert entre <b>section</b>	27 619.10
<b>Chapitre 041</b> opération d'ordre patrimonial.....	75 660.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>650 198.11</b>

<b>• DETAILS DES RECETTES :</b>	
<b>Chapitre 13</b> Subvention d'équipement construction station.....	112 690.00
<b>Chapitre 021</b> Virement section fonctionnement.....	126 245.43
<b>Chapitre 040</b> Opération d'ordre de transfert entre section.....	34 175.00
<b>Chapitre 041</b> Opération d'ordre patrimonial .....	75 660.00
<b>Chapitre 001</b> Report excédent investissement exercices antérieurs...	182 051.68
<b>Chapitre 1068</b> Excédent de fonctionnement capitalisé.....	119 376.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>650 198.11</b>

**Total des deux sections : 822 688.54**

**X - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET COMMUNE**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1412-1, L 1612-1 et suivants L 2221-1 et suivants, L 2311-1 à L 2343-2 ;
- **VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- **CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;
- **CONSIDERANT** que le compte administratif 2010 du budget de la Commune a été voté et permet la reprise des résultats au budget primitif ;
- **Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions budgétaires 2011 lors du débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2011 ; - **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Claude DERVAUX, adjoint aux finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF 2011, EQUILIBRE:**

**1° SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>. DETAIL DES DEPENSES EN EUROS</b>	
<b>CHAPITRE 011</b> - Charges à caractère général.....	<b>209 548.00</b>
<b>CHAPITRE 012</b> - Charges du personnel et frais assimilés	<b>327 894.00</b>
<b>CHAPITRE 65</b> - Autres charges de gestion courante	<b>126 580.00</b>
<b>CHAPITRE 66</b> - Charges financières.....	<b>16 488.00</b>
<b>CHAPITRE 67</b> - Charges exceptionnelles.....	<b>3 136.00</b>
<b>CHAPITRE 023</b> - virement à la section d'investissement	<b>131 898.21</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>815 544.21</b>

<b>. DETAIL DES RECETTES EN EUROS</b>	
<b>CHAPITRE 013</b> - atténuation de charges...	<b>3 000.00</b>
<b>CHAPITRE 70</b> - vente - produits fabriqués - prestations de services	<b>125 861.00</b>

<b>CHAPITRE 73</b> - Impôts et taxes.....	<b>431 824.00</b>
<b>CHAPITRE 74</b> - dotations et subventions	<b>136 986.00</b>
<b>CHAPITRE 75</b> - Autre produits de gestions courantes.....	<b>35 372.00</b>
<b>CHAPITRE 76</b> - Produits financiers.....	<b>10.00</b>
<b>CHAPITRE 77</b> - produits exceptionnels.....	<b>200.00</b>
<b>CHAPITRE 042</b> - Opération d'ordre (travaux régie)...	<b>5 000.00</b>
<b>CHAPITRE 002</b> - résultat de fonctionnement reporté.....	<b>77 291.21</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>815 544.21</b>

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>. DETAIL DES DEPENSES EN EUROS</b>	
<b>CHAPITRE 16</b> - remboursement d'emprunt (capital)	<b>48 944.00</b>
<b>CHAPITRES 20</b> - Immobilisation incorporelles - article 2031 frais étude opération 039 / contrat rural	<b>10 234.00</b>
<b>CHAPITRE 21</b> - Immobilisations corporelles	<b>272 416.00</b>
<b>CHAPITRE 020</b> - dépenses imprévues	<b>3 175.21</b>
<b>CHAPITRE 040</b> - Travaux en régie. / article 2313 - construction	<b>5 000.00</b>
<b>001</b> - Solde d'exécution négatif reporté	<b>120 978.26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>460 747.47</b>

<b>. DETAIL DES RECETTES EN EURO</b>	
<b>CHAPITRE 10</b> - F C T V A	<b>44 364.00</b>
<b>CHAPITRES 10</b> Taxe locale d'équipement .....	<b>23 000.00</b>
<b>CHAPITRE 10</b> - Affectation du résultat n-1 (1068).....	<b>65 981.26</b>
<b>CHAPITRE 13</b> - subvention d'équipement.....	<b>195 504.00</b>
<b>CHAPITRE 021</b> - virement de la section de fonctionnement.....	<b>131 898.21</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>460 747.47</b>

**Total des deux sections : 1 276 291.68 €**

\*\*\*\*\*

### QUESTIONS DIVERSES :

#### 1. Demandes de subvention 2011 et projets d'investissement 2011

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions sollicitées dans le cadre de la D E T R (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les projets d'investissement 2011. A son avis, nous avons peu de chance d'obtenir les deux subventions. Un ordre de priorité étant exigé, nous avons retenu en numéro 1 les travaux de voirie rue des Lys et des Primevères.

En ce qui concerne l'éclairage public, Allée des Chênes et rue du Lieutenant Girbal nous apporterons une modification au budget en cours d'année si celui-ci était retenu.

En 2011, nous terminerons le programme triennal par l'achèvement de la tranche des travaux chemin Vert.

La réalisation d'un nouvel abribus près du terrain de sport devrait intervenir dès l'acceptation par le Conseil Général de notre demande de subvention dans le cadre des amendes de polices.

Quant à la réfection du château d'eau par le Syndicat (SIAEP), elle est en cours et devrait s'achever par l'étude pour la réalisation d'une fresque.

L'installation des filets au terrain de sport est nécessaire pour délimiter l'espace réservé aux sportifs. Il nous a été rapporté des comportements d'incivilité de jeunes à l'égard de riverains du terrain de sport. ;

Une rénovation du bâtiment Berthel (abritant le poste à cheval) va être entreprise. Le remplacement des fenêtres et des volets ainsi que la pose de carrelage sont au programme.

Des travaux sont également prévus à l'école et notamment la création de WC supplémentaires.

## 2. **ASSAINISSEMENT : litige avec le Maître d'œuvre :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une saisine du Tribunal Administratif de Versailles le 22 mars 2011 au nom de la Commune par l'intermédiaire de Maître Guy PELISSIER, avocat. Ce référé fait suite au litige qui nous oppose à la société SNE QUANTITEC, bureau d'études retenu pour la réalisation de la station d'épuration ; l'origine du litige est une erreur commise par ledit bureau d'études sur les plans représentant les réseaux d'assainissement.

Nous attendons la nomination d'un expert par le Tribunal.

## 3. **PROBLEMATIQUES DU CARAVANING DE LOISIRS DES PETITES YVELINES**

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu en compagnie de son premier adjoint, Roland POSTIC, à une réunion en Sous Préfecture, organisée le 28 mars dernier, en présence des membres du P N R et des différents services concernés de l'Etat et du Conseil Général.

- Il a été décidé d'établir un recensement et un diagnostic social sur les différentes populations qui résident sur ce site.
- Un cahier des charges doit être rendu pour le 13 mai 2011 à Monsieur le Sous-Préfet.
- La Commune des Bréviaires reste pilote du projet en partenariat avec le P N R

## 4. **Le S E B L E H :**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat est actuellement à la recherche d'un restaurateur pour la base de loisirs qui doit ouvrir comme chaque année le 01 mai 2011.

## 5. **L'INTERCOMMUNALITE :**

Monsieur le Maire souligne que les périmètres intercommunaux du sud Yvelines sont en cours d'élaboration. Les schémas proposés par Monsieur le Sous-Préfet seront présentés en commission intercommunale le 28 avril prochain avant d'être soumis à l'approbation des conseils municipaux. Il rappelle que les schémas doivent être arrêtés par le Préfet fin 2011.

### **CONCERT MOSAIQUE**

Madame Evelyne RIDEL déplore le manque de participation des parents. En effet, ce concert était organisé gratuitement par Mosaïque au profit des élèves de l'école des Bréviaires afin de récolter des fonds pour les sorties organisées par la Caisse des Ecoles.

\_\_\_\_\_Personne ne prenant plus la parole, La séance est levée à Vingt trois heures \_\_\_\_\_

République Française  
**Mairie des Bréviaires**

**RESUME / CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 05 Mai 2011**

**I – APPROBATION DU COMPTE--RENDU DU 31 mars 2011**

Aucune observation n'étant formulée celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**II - Création d'un emploi à temps complet technique de 2ème Classe à temps complet pour un besoin saisonnier du 1er mai au 31 août 2011**

Considérant que le bon fonctionnement du service technique durant la période du 1er mai au 31 août 2011 nécessite le recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité**

**ART 1 : DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 2° Classe à raison de 35 heures hebdomadaire pour un besoin saisonnier du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2011, de rémunérer ces agents sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 295

**III - Demande de subvention à Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat au titre de la réserve parlementaire dans le cadre d'un programme de voirie pour 2011**

**Monsieur le Maire,**

**Informe** le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire auprès des députés et sénateurs pour la réalisation d'opérations d'investissement,

**Considérant** la nécessité de créer pour 2011 de nouveaux tapis de roulement constituant la chaussée de plusieurs routes communales, le devis estimatif étant d'un montant global de **34 280 euros HT** (40 998.88 TTC)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité**

**DECIDE :**

- **de la réalisation** en 2011 d'une opération de voirie comprenant la création de nouveaux tapis de roulement des chaussées des différentes voies communales listées dans le devis descriptif joint à la présente délibération et de solliciter une subvention à hauteur de 50% des travaux 34 280 € HT à Monsieur Gérard LARCHER, président du Sénat au titre de la réserve parlementaire 2011.

**IV - Désignation d'un membre au sein de la commission communale du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) en remplacement d'un membre démissionnaire**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour (Mme Elsa VIETTE ne prenant pas part au vote)**

**ACCEPTE** la candidature de madame Elsa Viette et *dit que* la composition de la commission du c.c.a.s. devient :

**Yves MAURY, Président,**  
**Valérie GERBET, Vice-présidente**  
**Martine CARZUNEL, Elsa VIETTE, Anne-Marie QUINAULT, Evelyne RIDEL, membres.**

**V - Désignation d'un membre au sein de la commission CAISSE DES ECOLES (C.D.E.) en remplacement d'un membre démissionnaire**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour (J.L.Témoin ne prenant pas part au vote)**

**ACCEPTE** la candidature de Monsieur Jean-Luc TEMOIN et *dit que* la composition de la commission de la CAISSE DES ECOLES devient :

**Yves MAURY, Président,**  
**Martine CARZUNEL, Vice-présidente**  
**Jean-Luc TEMOIN , Valérie GERBET, Evelyne RIDEL , Elsa VIETTE membres**

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**LE CARAVANING : lancement d'un diagnostic social par les services de l'Etat**

La réunion en Sous Préfecture prévue le 26 mai 2011 va acter le cahier des charges pour permettre le lancement de l'appel d'offre concernant l'étude du diagnostic social.

**CONTRAT RURAL EN COURS :**

Les plans sont en cours d'élaboration par le cabinet d'architecte Antis. Trois dossiers sont à l'étude :

- la Salle des fêtes
- la garderie
- la bibliothèque

**AUBERGE DEVE :**

Monsieur le Maire rappelle que l'auberge est définitivement fermée depuis le 30 avril. Son propriétaire, Monsieur DEVE a pris une retraite bien méritée.

**CONCERT MOSAIQUE 26 MARS (Caisse des Ecoles) et LOTO C.C.A.S du 30 AVRIL**

Nous avons constaté avec regret que ces deux manifestations organisées au profit des enfants et des personnes âgées n'ont pas mobilisés de nombreux bruyérois.

**CHATEAU D'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que la réfection et la peinture du château d'eau sont réalisées et financées par le syndicat des eaux le SIAEP.

**S E B L E H**

La base de loisirs est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 avec un nouveau concessionnaire pour le restaurant.

**ELECTIONS SENATORIALES :**

Celles-ci se dérouleront le 25 septembre prochain. Monsieur le Maire et les deux premiers adjoints, dans l'ordre du tableau, devront se rendre à Versailles pour le scrutin ouvert aux grands électeurs. Le vote est obligatoire.

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT de L'ETABLISSEMENT HANDICAPE AUX MESNULS**

Monsieur le Maire a reçu le Directeur de cet établissement implanté aux Mesnuls. Celui-ci sollicite l'autorisation de la Commune pour que, lors des travaux de terrassement, les poids lourds de + 3.5 T puissent emprunter la route de la Grande du Bois qui leur est interdite habituellement. Monsieur LAUTOUR, Maire des Mesnuls, demande que les dégradations qui découleront de ces transits soient constatées par huissier.

Monsieur le Maire attend avant de donner une réponse de connaître le nombre de poids lourds qui vont traverser ces routes étroites ainsi que leur tonnage.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

Les cinq maires de la Communauté de Communes des Etangs ont demandé le respect du périmètre de notre Communauté. un article est paru dans la presse, LES NOUVELLES DE RAMBOUILLET le mercredi 4 mai 2011, dévoilant le nouveau schéma départementale de coopérations intercommunales dans les Yvelines présenté officiellement par le Préfet des Yvelines : un regroupement des communautés de communes Plaines et Forêts d'Yveline et des Etangs est envisagé.

Les cinq Maires ont demandé un rendez-vous à Monsieur le Préfet des Yvelines, mardi 10 mai pour connaître les arguments qui ont servi à la prise de cette décision.

**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La demande de nomination d'un commissaire enquêteur a été faite.

**SST : nouveaux contrats aidés**

Une réunion de présentation sur les nouveaux contrats aidés s'est tenue à l'Espace Territoriale de Rambouillet en présence de Christine BOUTIN.

Monsieur le Maire était présent et informe l'assemblée des nouvelles dispositions concernant le recrutement de ces personnes en situation précaire :

- Moins de 26 ans : contrat de 6 à 24 mois.
- Plus de 50 ans : contrat de 60 mois pour un emploi à 35 Heures.

L'aide de l'Etat porte sur l'exonération des charges mais le choix du candidat se fait avec l'aide du Pôle Emploi.

**SEMAINE DU SPORT**

Pascal LE COARER a été informé que la Communauté de Communes des Etangs organise la semaine du sport interscolaire. Les demandes d'autorisation auprès des associations utilisatrices du terrain de foot (ALSB - FOOT) ont-elles été faites ? Réponse OUI

**QUELQUES INFOS :**

- Un Cycliste a été victime d'un malaise devant la Communauté de Communes Des Etangs mardi dernier.
- Cérémonie du 8 mai se déroulera comme les autres années.
- Un arrêté municipal sur le bruit a été réactualisé et paraîtra dans le prochain Petit Bruyérois.
- Monsieur le Maire informe que la C.C.E. va remettre en état la **bulle du sport**, anciennement ASPTT du PERRY, à partir de septembre, pour une mise à disposition en novembre. Le projet de centre de tir va être lancé.
- au programme le 2 juillet, la fête de fin des écoles, journée découverte nature au Haras National, organisée par le Conseil Général.

\_\_\_\_\_ Personne ne prenant plus la parole, La séance est levée à Vingt deux heures trente \_\_\_\_\_

République Française  
**Mairie des Bréviaires**

**RESUME CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 17 juin 2011**

\*\*

**II – Modification des tarifs et règlements du service périscolaire pour la rentrée 2011-2012**

Considérant la nécessité de revoir les tarifs et les conditions de paiements de l'accueil périscolaire pour la rentrée scolaire 2011-2012, et Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CARZUNEL, adjointe au maire et déléguée aux affaires scolaires et périscolaire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide**

**1-** de fixer les tarifs périscolaires pour la rentrée 2011/2012 comme suit :

**CANTINE** :

- **3.80 €** (au lieu de 3.70€) pour les inscriptions régulières.
- **3.95 €** (au lieu de 3.85€) pour les inscriptions occasionnelles.
- **1.35 €** (au lieu de 1.25€) pour les repas fournis par la famille et servis en cantine.

**ETUDE** :

- **Forfait de 40 € mensuel** (au lieu de 37€) pour inscriptions 3 ou 4 jours par semaine.
- **Forfait de 20 € mensuel** (inchangé pour inscriptions 1 à 2 jours par semaine).

**GARDERIE** :

- **FORFAIT A LA SEMAINE**

- ❖ **14.50 €** - matin (au lieu de 14.30)
- ❖ **17.20 €** - soir, goûter fourni (au lieu de 17,00)
- ❖ **23.20 €** - matin et soir, goûter fourni (au lieu de 23,00)
- ❖ **6.50 €** - soir après étude (au lieu de 6.30)

- **FORFAIT A LA JOURNEE**

- ❖ **5,00 €** - matin (au lieu de 4.80)
- ❖ **5.70 €** - **goûter fourni (au lieu de 5.50)**
- ❖ **10.50 €** - matin et soir, goûter fourni (au lieu de 10.30)
- ❖ **1.80 €** - soir, après étude (au lieu de 1.60)

(en cas de retards répétitifs au delà de 18h45 il sera appliqué un supplément de 5 € ;

**2° d'appliquer à compter de la rentrée 2011/2012** Les nouveaux règlements pour chaque service périscolaire tels qu'ils sont définis aux annexes jointes à la présente délibération.

\*\*

**III - Participation financière de la commune de l'étude diagnostic pré opérationnelle sur les résidents du caravaning des Petites Yvelines et, demande de subvention auprès des financeurs**

**Vu** le lancement d'un marché public dans le cadre d'une étude diagnostic pré opérationnelle sur les résidents du caravaning des Petites Yvelines, et Considérant que la Commune des Bréviaires est le maître d'ouvrage de cette étude et qu'elle mènera la consultation en vue de procéder au choix d'un opérateur, maître d'œuvre,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire** rappelant qu'un Comité de pilotage rassemblant les différents acteurs concernés d'apporter l'aide nécessaire au bon déroulement de cette étude s'est réuni en Sous-Préfecture de Rambouillet le 28 mars 2011 et qu'il a été décidé :

« Le coût de cette étude prévisionnelle évaluée à 30 000 € qui sera financée par l'Etat et le Conseil Général des Yvelines et la Commune

Il a été décidé de fixer un plan de financement prévisionnel comme suit :

- Etat : Direction Départementale de la Cohésion Sociale : 40 % soit 12 000 €
- Conseil Général : 40 % soit 12 000 €
- Commune des Bréviaires : 20 % soit 6 000 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide d'inscrire au budget 2011 - Chapitre 011 - article 617 - de la commune le montant de la participation financière - à hauteur des 20 % - restant à la charge de la commune et dit que cette dépense fera l'objet d'une décision modificative au budget de la commune pour 2011 Il sollicite auprès des financeurs que sont l'Etat (D D C S) et le Conseil Général des Yvelines pour chacun une subvention à hauteur de 40 % du coût de l'étude.

\*\*

#### IV - Avis motivé du Conseil Municipal sur le retrait ou non de la commune du S E B L E H

**Après entendu l'exposé** de Monsieur Le Maire rappeler que le Syndicat d'Exploitation de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande (S E B L E H) regroupe les communes de Saint-Léger-en-Yvelines et Les Bréviaires,

**Considérant que** la Communauté de Communes des Etangs (C.C.E.) a pour compétence « **environnement - développement durable - tourisme** » - depuis sa création en 2004,

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

**De donner** ce soir un avis motivé sur une dissolution du syndicat au 31 décembre 2011 et d'inviter son Président, M. Jean-Pierre GHIBAUDO à rencontrer le conseil municipal en séance prochainement, pour en débattre avant de se prononcer,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** accepte le principe de dissolution du syndicat et le transfert à la C.C.E. Il décide d'en délibérer lors d'une prochaine séance, après avis des services de l'Etat

**Il DECIDE après vote (1 voix pour - 9 voix contre - 1 abstention - M. Yves MAURY et Mme Valérie GERBET ne participant pas au vote)** de ne pas convier le Président du Syndicat pour en débattre.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **CARAVANING DES BREVIAIRES :**

Monsieur le Maire rappelle que des réunions ont été organisées par Monsieur le Sous Préfet : les 28 mars et 26 mai en Sous Préfecture de Rambouillet. Les prochaines réunions prévues les 11 juillet, 1<sup>er</sup> et 29 septembre seront organisées en mairie des Bréviaires. Il confirme la décision prise, par tous les participants, du lancement d'une étude de diagnostic social sur ce site. L'appel d'offres a été lancé aujourd'hui par la commune.

Il informe que depuis la dernière assemblée générale les nouvelles présidentes du caravanning ont été élues : Madame BOUTRY a été élue Présidente du syndic.

Madame FARRAN Sandrine a été élue Présidente du conseil des copropriétaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion, organisée par le syndic, concernant le lancement des travaux de construction de la station d'épuration du caravanning aura lieu 12 juillet, en mairie

#### **Devenir du S.E.B.L.E.H :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2004, lors de la création de la Communauté de Communes des Etangs (C.C.E) ce syndicat devait disparaître.

La règle précise qu'un syndicat dont le périmètre est inclus dans celui d'une communauté de communes doit être dissous. Ce fut le cas du S.I.V.O.M chargé de la gestion de la piscine des Essarts le Roi et du S.I.A.A chargé de l'assainissement agricole. Ces compétences ont été reprises par la communauté de communes.

La commune de Saint-Léger-en-Yvelines n'a jamais accepté la suppression du syndicat (SEBLEH).

Monsieur le Maire propose pour fin 2011, la dissolution du syndicat par Monsieur le Préfet et le transfert de sa mission au profit de la CCE qui en a la compétence depuis 2004.

#### **INTERCOMMUNALITE :**

La Commune doit délibérer avant le 23 août prochain sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé.

Monsieur le Maire rappelle qu'au compte rendu de la séance du conseil du 5 mai il avait été précisé que les cinq maires de la Communauté de Communes avait obtenu un rendez-vous chez Monsieur le préfet le 10 mai . En fait, ce rendez vous n'a pas eu lieu du fait de l'absence de Monsieur le Maire de Saint-Léger-en-Yvelines qui s'est désisté au dernier moment.

#### **AIRE DE JEUX :**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes (C.C.E) va réaliser en 2011 une aire de jeux pour nos enfants, l'emplacement reste à définir par la commune.

#### **AUMONERIE :**

Nous sommes informés du départ prochain du Père Ronan DYERE pour Aubergenville. Il sera remplacé par le Père Sylvain APENOUVOR ;

#### **ASSOCIATION LES PETITES PORTES :**

Pascal LE COARER sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour dédommagement dans le cadre de sa participation à la vie associative et sportive.

#### **LE HARAS :**

Monsieur le Maire informe que deux réunions ont été organisées sur le devenir du Haras des Bréviaires ; le 7 juin par le Conseil Général et le 10 juin par les Haras Nationaux .Le projet qui doit concilier sur ce site les activités : pôle cheval, loisirs et sports nature est heureusement pour notre commune, toujours d'actualité.

**LES PRES DU ROY :**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu en mairie en présence des représentants de NEXITY et Jean François KERVENNIC Président de l'A.S.L du Lotissement des Près du Roy. L'ordre du jour principal, récurant, était la reprise de la voirie et des réseaux par la Commune.

En effet, depuis 2006, NEXITY doit toujours remettre à la Commune les plans de recollement de la voirie et des réseaux, les certificats d'essais d'étanchéité ainsi que les résultats des inspections camera concernant les réseaux EU et EP, les certificats de conformité du réseau d'éclairage public. Tous ces documents ont été promis d'être transmis dans les plus brefs délais.

Bien entendu, le transfert de propriété sera exécuté par le notaire.

L'A.S.L des Près du Roy conservera la propriété et l'entretien du réseau télévision et du réseau de stockage eau pluviale situé sous les parcelles privatives.

L'entretien des espaces verts sera assuré par l'A.S.L à ses frais. Une convention sera établie entre l'A.S.L et la Commune.

**LA STATION D'EPURATION :**

Monsieur le Maire informe que : Le tribunal Administratif de Versailles a prescrit une expertise qui a eu lieu le 14 juin en mairie en présence des entreprises et des avocats.

**MODIFS DU POS :**

L'enquête publique est en cours.

**TRAVAUX :**

Les appels d'offres ont été lancés pour les travaux de voiries.

Les travaux de remplacement des 72 branchements d'eau existants en plomb, sont en cours par VEOLIA.

De nombreux travaux EDF sont en cours rue Neuve, au Matz .3 nouveaux transformateurs électriques sont en cours d'installation sur la commune accompagnés de plusieurs renforcements des réseaux basse tension pour améliorer la desserte en électricité.

**PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 30**

*République Française*  
**Mairie des Bréviaires**

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 24 juin 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE , le vingt- quatre juin** à vingt heures légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

**Etaient présents** : M. Yves MAURY - M. Roland POSTIC – Mme Martine CARZUNEL M. Claude DERVAUX - M. Pascal LE COARER – Mme Elsa VIETTE - M. Jean-Luc TEMOIN – M. Pierre CATIER - Mme Valérie GERBET – Mme Anne-Marie QUINAULT - Mme Evelyne RIDEL - M. Régis SADOUX formant la majorité des membres en exercice.

**Etait absent excusé** : M Philippe NAUDIN a donné pouvoir à M Yves MAURY

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie GERBET

\*\*\*\*\*

- Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de ce soir

Monsieur le Maire propose la nomination d'un secrétaire de séance.

**I – Avis de la commune sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 4 mai 2011 relatif à la demande d'avis sur le projet de SDCI

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ**  
**ET PROCÉDÉ AU VOTE A BULLETIN SECRET**

**APPROUVE** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé : **3 voix.**

**N'APPROUVE PAS** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé : **9 voix.**

**VOTE BLANC** : **1 voix.**

**ABSTENTION** : **0 voix.**

**Décide** de ne pas approuver le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**DIT que** cet avis sera transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

**DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant** pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**SICTOM**

Monsieur le Maire informe que la plainte déposée par les communes concernant le déficit du SICTOM s'est soldée après 11 ans de procédure par un non lieu. ;

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à vingt heures dix minutes.

République Française  
Mairie des Bréviaires

**RESUME CONDENSE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 15 septembre 2011**

**III - DECISION MODIFICATIVE N° 1 : CREATION DE 2 PROGRAMMES DE TRAVAUX :**  
**10008 DIAGNOSTIC ETUDE CARAVANING 10009 CREATION DE TAPIS DE ROULEMENT**

Monsieur Claude DERVAUX, adjoint au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif au 30 juin 2011 et commente les chiffres. Il détaille les crédits supplémentaires proposés au vote nécessaires à la réalisation des deux nouveaux programmes de travaux.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, A l'unanimité DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	10009	FRAIS D'ETUDE - DIAGNOSTIC CARAVANING	35 043
21	2152	10008	INSTALLATION DE VOIRIE - TAPIS ROULEMENT	42 622
21	2152	023.2	INSTALLATION DE VOIRIE 6 PROG TRIENNAL	- 38 665
				<b>39 000</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1328	10008	SUBVENTION AUTRE - SENAT	15 000
13	1323	10009	SUBVENTION EQUIPEMENT DEPARTEMENT	12 000
13	1321	10009	SUBVENTION EQUIPEMENT ETAT	12 000
				<b>39 000</b>

**IV - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème Classe non titulaire à temps non complet pour assurer le périscolaire durant l'année scolaire**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter pour l'année scolaire une personne pour assurer les missions suivantes :

- surveillance des enfants durant le temps du repas - cour et réfectoire
- entretien des locaux scolaires et municipaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter un agent pendant la période scolaire 2011-2012,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide de créer un poste d'adjoint technique 2ème Classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la période scolaire 2011-2012 pour une durée hebdomadaire de 17h50, de rémunérer cet agent sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 295 et dit que les crédits correspondants figurent au budget 2011 – article 6413.

**V - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème Classe à temps non complet à raison de 28 Heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2011**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide de la création au 1<sup>er</sup> octobre 2011 de l'emploi suivant : Un poste à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28 heures hebdomadaires  
**MODIFIE** Le tableau des emplois comme suit au 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

➤ **FILIERE TECHNIQUE : Grade des adjoints techniques territoriaux :**

- . **Grade** : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : ancien effectif : **1**/nouvel effectif : **1**
- . **Grade** : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : ancien effectif : **4**/nouvel effectif : **4**
- . **Grade** : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires : ancien effectif : **1**/nouvel effectif : **1**
- . **Grade** : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires : ancien effectif : **0**/nouvel effectif : **1**
- . **Grade** : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires : ancien effectif : **0** /nouvel effectif : **1 (contractuel)**

## **VI - DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU FUTUR COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (P.N.R.)**

**VU** la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2011 actant l'adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse sous condition d'intégration du Site du Caravaning dans le périmètre de protection du P.N.R,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune au sein du futur comité syndical du P N R

. Monsieur le Maire propose sa candidature au poste de titulaire et celle de Monsieur Roland POSTIC comme suppléant, estimant que leur participation dans le dossier d'intégration du caravaning dans le Parc Naturel Régional nécessite leur présence au comité syndical,

. Monsieur Jean-Luc TEMOIN qui souhaitait être candidat au poste de titulaire informe qu'il retire sa candidature.

**Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions le Conseil Municipal** désigne

- **Monsieur Yves MAURY, Maire - titulaire**
- **Monsieur Roland POSTIC, Adjoint au Maire - suppléant**

## **VII - TRANSFERT DE COMPETENCE DU SEBLEH A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ETANGS (C.C.E) :**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal 17 juin 2011 acceptant le principe de dissolution du Syndicat d'Exploitation de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande (S E B L E H) regroupant les communes de Saint Léger-en-Yvelines et Les Bréviaires,

**Considérant que** la Communauté de Communes des Etangs (C.C.E.) a pour compétence « *environnement - développement durable - tourisme* » - depuis sa création en 2004,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide a dissolution du SEBLEH à compter du 1er janvier 2012 et le transfert de compétence à la C.C.E. et demande la mise à disposition de l'actif/passif du patrimoine du SEBLEH au profit de la C.C.E à compter du 1er janvier 2012.

## **VIII - AVIS SUR LE PROJET DU PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE (PSRS) DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE D'ILE DE FRANCE (A R S)**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** emet un avis favorable sur le projet du P S R S présenté par l'A.R.S. d'Ile de France.

## **IX - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT DES SOLS POUR LES BATIMENTS PERFORMANTS ET RECOURANT AUX ENERGIES RENOUVELABLES**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide de s'engager pour inciter à la construction de bâtiments performants recourant aux énergies renouvelables sur son territoire et de dépasser le coefficient d'occupation des sols pour les projets de construction performants sur le plan énergétique et recourant aux énergies Le taux sera de 10% sur toutes les zones du plan d'occupation des sols (P.O.S.)

## **X - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE AU 1er Janvier 2012**

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Considérant qu'une nouvelle délibération est nécessaire afin d'adapter cette taxe aux besoins de modernisation dur réseau électrique,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide d'abroger au 1er janvier 2012 la délibération du 15 mars 1993 de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8 % à compter du 1er janvier 2012.Ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune des Bréviaires.

## **XI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 300€ à « LA COMPAGNIE LES PETITES PORTES » Association communale**

**CONSIDERANT** le bilan financier déficitaire 2010-2011 présenté par l'association « LA COMPAGNIE LES PETITES PORTES »,et que cette association communale n'a pas fait l'objet d'une attribution de subvention pour 2011,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal** décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association communale « LA COMPAGNIE LES PETITES PORTES » pour 2011. La dépense sera inscrite au budget primitif 2011 -l'article 65738.

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **CONTRAT RURAL :**

Monsieur le Maire rappelle que la SARL ANTIS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du futur contrat rural. Les trois actions retenues à ce jour pour la réalisation de ce contrat sont :

- **Action 1** : Réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes
- **Action 2** : Bibliothèque
- **Action 3** : Garderie périscolaire

Une réunion est prévue le jeudi 27 octobre prochain en Mairie afin de présenter et d'obtenir un accord de principe sur le projet du contrat rural des financeurs : le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Ile de France.

Une réunion sera ensuite organisée avec les associations de la commune afin de recueillir leurs besoins.

### ❖ **TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIE :**

Les travaux de revêtement de chaussées rue des Lys et rue des Primevères sont terminés.

Les travaux d'entretien des voiries communales sont en cours par l'entreprise CEVILLER.

### ❖ **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Rappel : le schéma proposé par le Préfet annonce la fusion des Communauté de Communes des Etangs (CCE) et la Communauté de Commune de Plaines et Forêts d'Yveline.

- Les communes d'AUFFARGIS et de SAINT-LEGER EN YVELINES ont voté POUR le nouveau schéma.
- Les Communes du PERRAY EN YVELINES, des BREVIAIRES et des ESSARTS LE ROI ont dit NON.
- Le conseil de communauté (CCE) a voté majoritairement contre.

La commission départementale doit délibérer dans les quatre mois.

Monsieur le Préfet des Yvelines devrait prendre sa décision aux environs de Noël.

### ❖ **CARAVANING DES BREVIAIRES :**

La commune gère le comité de pilotage composé des partenaires que sont l'Etat, le Conseil Général et le Parc Naturel Régional.

L'association PACT YVELINES a été retenue, dans le cadre d'un marché public, afin de mener à bien la réalisation d'une étude sociale. L'enquête auprès des propriétaires et des occupants du caravaning des Petites Yvelines est en cours.

Un courrier d'information, signé de Monsieur le Maire, a été adressé à tous les locataires et propriétaires.

### ❖ **SECURITE ROUTIERE :**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier en Mairie d'une riveraine de la route de la Croix Rouge dénonçant la vitesse excessive récurrente sur cette voie tous les jours par un bon nombre d'automobilistes. Cette habitante déplore la perte d'animaux.

Une discussion s'engage et Monsieur le Maire propose de réunir les riverains afin de trouver une solution ensemble :

Chicanes, dos d'ânes. Il convient que chacun soit conscient des nuisances provoquées par ces installations.

Ce problème de vitesse est également constaté Chemin Vert et à la Grange du Bois.

### ❖ **MODIFICATION DU P.O.S. :**

Nous sommes dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur.

### ❖ **LES GENS DU VOYAGE :**

Une quarantaine de caravanes se sont installées mi août dans un terrain privé à la sortie du village, Chemin du Moulin.

Monsieur le Maire souligne l'impuissance des propriétaires et de la Commune tant qu'une aire de grands passages n'existera pas dans le Sud Yvelines.

### ❖ **STATION D'EPURATION :**

Un marché public vient d'être lancé pour achever la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station. L'ouverture des plis se fera prochainement.

### ❖ **ELECTIONS SENATORIALES :**

Monsieur le Maire rappelle que ces élections auront lieu le dimanche 25 septembre 2011.

### ❖ **RENTREE DES CLASSES DU 5 SEPTEMBRE 2011 :**

Madame Martine CARZUNEL informe qu'une nouvelle équipe d'enseignants a intégré l'école des Bréviaires.

Madame LEBORGNE - nouvelle enseignante pour les CE1/CE2.

Monsieur PALLIER nommé directeur de l'élémentaire en remplacement de Madame RIZZO.

Cette nouvelle équipe a déjà des projets de classe de découverte à nous soumettre pour cette nouvelle année scolaire.

Les locaux de la garderie municipale ont été déplacés dans le bâtiment Caron après le constat de 28 inscriptions permanentes.

### ❖ **TERRAIN DE FOOT : entretien des vestiaires**

Monsieur Pascal LE COARER informe qu'il a été interpellé par les associations qui utilisent le terrain de foot durant l'année sur la rénovation des vestiaires. Il voudrait savoir si la municipalité envisage de rénover les douches et de remplacer la VMC.

Monsieur le Maire propose une visite du terrain de foot aux conseillers samedi matin et d'étudier la remise en état avec les utilisateurs des locaux.

### ❖ **FETE COMMUNALE : FELICITATIONS**

La traditionnelle fête de village a été, une fois de plus, une réussite grâce au dynamisme de l'équipe du Comité des Fêtes. Le conseil municipal félicite et remercie tous ses membres.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE - LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 00



## Dates à retenir

### Animations / Soirées 2011

- Ven. 25 nov. - Vente aux Haras nationaux
- Sam. 26 nov. - Vente aux Haras nationaux
- Sam. 26 nov. - Karaoké et tartiflettes - CFB
- Ven. 9 déc. - Ciné Club, La prophétie des grenouilles - ASLB
- Sam. 10 déc. - Ciné Club enfants, La Belle et la Bête - ASLB
- Dim. 11 déc. - Concert de Noël - ASLB

### Manifestations sportives 2012

- Dim. 3 juin - Rallye Vélo - ASLB
- Sam. 16 juin - Tournoi de tennis - ASLB
- Dim. 17 juin - Tournoi de tennis - ASLB
- Sam. 30 juin - Spectacle taekwondo - ASLB

### Expositions 2012

- Ven. 1 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB
- Sam. 2 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB
- Dim. 3 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB

### Animations / Soirées 2012

- Sam. 7 janvier - Assemblée Générale de la pêche et de la chasse
- Dim. 8 janvier - Vœux du Maire
- Ven. 13 janvier - Assemblée Générale du Comité des fêtes
- Ven. 20 janvier - CCAS
- Sam. 21 janvier - Loto des enfants - CDE
- Sam. 28 janvier - Soirée Country - ASLB
- Ven. 10 février - Ciné Club - ASLB
- Sam. 10 mars - Loto - CDE
- Sam. 17 mars - Concert Mozaique
- Dim. 25 mars - Vide Grenier - CDE
- Ven. 30 mars - Soirée bistrot - ASLB
- Ven. 13 avril - Ciné Club - ASLB
- Sam. 14 avril - Théâtre les Petites Portes
- Sam. 12 mai - Spectacle enfants les Petites Portes
- Ven. 15 juin - Ciné Club ASLB
- Sam. 23 juin - Fête de la Saint-Jean - CFB
- Ven. 29 juin - Fête de l'école - CDE
- Sam. 1 sept. - Forum des associations
- Sam. 8 sept - Fête communale Saint-Sulpice - CFB
- Dim. 9 sept - Fête communale Saint-Sulpice - CFB
- Ven. 28 sept. - Assemblée Générale de l'ASLB
- Sam. 15 déc. - Soirée de Noël pour les enfants - AJB
- Dim. 16 déc. - Concert de Noël - ASLB